

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021**

A tous les contribuables de la Municipalité de Tourville.

En vertu de la loi 122 et selon l'article 176.2.2. du Code Municipal, je me dois de vous faire rapport sur les faits saillants du rapport financier et sur le rapport de vérification externe pour l'année 2021.

Pour débiter, je ferai un retour sur les derniers états financiers (pour l'année 2021) préparés par le vérificateur puis soumis et acceptés par le conseil municipal à la séance du 4 avril 2022 et donnant exactement la situation financière de la municipalité en date du 31 décembre 2021.

1.- RAPPORT FINANCIER 2021.

Le résumé des chiffres qui suit, vous est donné dans l'intention de vous informer sur l'utilisation des fonds de la municipalité en 2021.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Recettes	995 619\$
Charges	
Total des charges	1 064 409\$
Remboursement en capital	(36 683\$)
Excédent de fonctionnement affecté	17 992\$
Immobilisations	(70 882\$)
Surplus de l'exercice (2021)	128 765\$
Surplus accumulé au 31-12-2021	672 732\$
Autres réserves	50 000\$

Vous pouvez constater que la municipalité est en excellente santé financière.

Au cours de l'année 2021 la municipalité a investi dans les projets suivants :

- Investissement dans le renouvellement des équipements incendie au montant de 7 900\$.
- Investissement dans différents équipements de voirie et l'achat d'une grappe pour la voirie au montant de 20 120\$.

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'entrepôt de voirie non chauffé

Les faits.

À la suite de l'article de l'Écho d'en haut de la semaine passée, nous avons jugé important de rétablir les faits et de vous offrir davantage de précisions sur le projet et sur l'état de la situation.

La construction de l'entrepôt est toujours à la phase de projet. Aucun contrat de construction n'a encore été signé dans ce dossier. Nous avons déposé le 8 juin dernier une demande de subvention à cet effet. Si la subvention ne nous est pas accordée, il est clair que nous n'irons pas de l'avant avec ce projet. Si nous sommes acceptés, la subvention couvrira 88% de tous les frais du projet. Avec ce budget, la part de la municipalité représenterait donc un investissement de moins de 100 000\$ soit 5 000\$ par année sur 20 ans.

Pourquoi maintenant?

1. Nos installations actuelles sont désuètes et inadéquates et ce depuis longtemps.
2. Dans la mesure où nous terminons de payer cette année la dette que nous avons contracté pour la réfection du poste incendie en 2002 (au montant de 16 900\$/année). Le coût de l'emprunt pour la construction de l'entrepôt de voirie n'aurait ainsi aucun impact sur le compte de taxe.
3. L'un des terrains utilisés fait partie des plans de développement résidentiel à moyen et long terme de la municipalité.
4. Deux de nos bâtiments présentent des risques pour la sécurité de nos employés.
5. Une subvention généreuse est présentement disponible au gouvernement du Québec et la date de fin du programme approche.
6. Le fait d'avoir nos équipements, nos outils et nos véhicules de voirie dans cinq emplacements différents engendre beaucoup de perte de temps, complique grandement l'organisation du travail et nous rend moins efficace pour vous servir.